



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
•••
SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2018
•••
COMPTE RENDU

L'An deux mille dix-huit, le 14 novembre, les membres du Bureau communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 7 novembre 2018, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 16h30, sous présidence de Monsieur Guy Lefrand, Président.

PRESENTS :

Monsieur BOREGGIO Sylvain, Monsieur COCHON Michel, Monsieur CONFAS Max, Madame COULONG Rosine, Monsieur DERRAR Mohamed, Monsieur DOSSANG Guy, Monsieur DOUARD Daniel, Monsieur ETTAZAOUI Driss, Monsieur HUBERT Xavier, Monsieur LEFRAND Guy, Monsieur MOLINA Michel, Madame PECQUEUX Delphine, Monsieur PRIEZ Rémi, Monsieur ROYOUX Claude

ABSENTS NON REPRESENTES :

Madame AUGER Stéphanie, Monsieur BOURRELLIER Ludovic, Monsieur GAVARDGONGALLUD Nicolas, Monsieur GROIZELEAU Bruno, Monsieur MABIRE Arnaud,

DELIBERATIONS DU BUREAU PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire :

- **ADOpte** le choix opéré par le Centre de gestion de l'Eure qui a retenu le groupement SOFAXIS/CNP pour conclure une convention de participation pour la protection sociale complémentaire du personnel sous la forme d'une couverture « prévoyance », **DECIDE** de fixer le montant de la participation financière pour la prévoyance maintien de salaire à 4 € brut par mois par agent adhérent à une garantie maintien de salaire (ce montant est proratisé au temps de travail effectué par l'agent), **OCTROIE** le versement de la participation financière proratisée au temps de travail aux agents suivants qui adhéreront aux contrats conclus dans le cadre de la convention de participation du CDG 27 :

- Titulaires et stagiaires de la collectivité, en position d'activité ou détachés auprès de celle-ci, travaillant à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet,
- Non titulaires de droit public ou de droit privé en activité, ou bénéficiant d'un congé assimilé à une période d'activité,

et **AUTORISE** Monsieur le Président à **SIGNER** tous les documents utiles à l'adhésion à la convention de participation et à son exécution.

- **DECIDE** d'annuler la délibération 23 du 19 décembre 2017 en raison de la modification à la baisse du plan de financement prévisionnel de l'opération modifiant le montant de la subvention délibérée, **DECIDE** le versement à Eure habitat, d'une subvention d'un montant de 891 110 € pour la réhabilitation du « groupe des 300 » logements du quartier de la Madeleine à Evreux et **DECIDE** de garantir l'opération à hauteur de 20,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 6288000,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 87550 constitué de 2 Ligne(s) du Prêt.

- **DECIDE** l'octroi des subventions ci-après sollicitées dans le cadre du dispositif FISAC du centre-ville d'Evreux (Fond d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) :

Pour Emma création 5 place du General de Gaulle, 27000 Evreux Activité: Fabrication et vente de bijoux, vente d'accessoires de mode, une subvention d'un montant total de 371,07€

Pour Tout pour le bureau 15 rue de Grenoble 27000 Evreux Activité: Papeterie, articles bureautique et informatique, travaux d'impression, cadeaux, gadgets, une subvention d'un montant total de 797,90€

Pour La Gazette 7 rue Saint sauveur 27000 Evreux Activité: Restaurant, une subvention d'un montant total de 532,11€

Pour L'Authentique 13 rue du Général Leclerc 27000 Evreux Activité: Restauration, une subvention d'un montant total de 1462,5€.

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** l'avenant de prorogation à la convention FISAC (Fond d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) pour une durée d'une année à compter du 28/11/2018, soit jusqu'au 27/11/2019 inclus.

- **DECIDE** le versement à l'Université de Rouen d'une subvention d'investissement d'un montant de 7 500 € au titre de l'acquisition d'un banc d'étude d'échangeurs thermiques informatisé pour la halle agroalimentaire de l'IUT d'Evreux et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente à l'octroi de la subvention ci-dessus mentionnée, ainsi que tout avenant et document liés à cette subvention.

- **APPROUVE** les propositions d'extensions du site NATURA 2000 « Vallée de l'Eure », sur les parcelles appartenant à Evreux Portes de Normandie et référencées :

- OD 108 sur la commune du Boulay Morin (extension dans la Vallée du Mesnil Doucerain pour la préservation des coteaux calcicoles et de leurs pelouses sèches)

- et ZA 58 sur la commune d'Evreux (extension dans le secteur du lieu-dit de « la Queue d'Hirondelle » pour la préservation de prairies maigres de fauche notamment. La parcelle est classée en zone Naturelle du PLU et elle est à proximité des captages gérés par Evreux Portes de Normandie).